

MEXIQUE

Date des élections: 5 juillet 1970

But de la consultation

Les électeurs devaient ce jour-là renouveler la totalité des membres de la Chambre des Députés à l'échéance régulière de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement mexicain, ou Congrès de l'Union, se compose de 2 Chambres:

— Le Sénat, qui comprend 60 membres élus pour 6 ans;

— La Chambre des Députés, qui compte 213 membres élus pour 3 ans à raison de 1 Député par 200 000 habitants ou fraction de plus de 100 000, chaque Etat devant être représenté par au moins 2 Députés.

Système électoral

Sont électeurs les citoyens de l'un ou l'autre sexe, âgés de 18 ans au moins, jouissant de leurs droits politiques et qui se sont fait inscrire — comme ils en ont l'obligation — au Registre national des électeurs. (On notera que le droit de vote, jusqu'alors réservé, de 18 à 21 ans, aux seules personnes mariées, a été, pour la première fois en 1970, étendu aux célibataires). Ne peuvent pas voter les aliénés mentaux et les toxicomanes internés, les personnes inculpées d'un délit passible d'une peine d'emprisonnement ou purgeant une telle peine et les personnes privées du droit de vote par décision judiciaire. Le vote est un devoir civique.

Sont éligibles à la Chambre des Députés les citoyens mexicains de naissance, âgés de 25 ans au moins et qui résident dans la circonscription dans laquelle ils se présentent. Sont inéligibles les ministres d'un culte, les militaires, les chefs de la gendarmerie, les secrétaires et sous-secrétaires d'Etat, les membres de la Cour suprême et les Députés aux Assemblées des Etats. Les gouverneurs, secrétaires de Gouvernement et magistrats ne peuvent pas être élus dans l'Etat où ils exercent leur fonction.

Les mêmes conditions sont requises des candidats au Sénat, lesquels doivent cependant être âgés de 35 ans révolus. La présentation des candidats est une prérogative dont jouissent seuls les partis politiques nationaux réunissant les conditions requises pour être enregistrés comme tels.

Les Députés sont élus de la façon suivante :

1. 178 Représentants de la nation sont élus dans autant de circonscriptions au scrutin uninominal majoritaire à 1 tour.

2. Trente-cinq sièges (« Députés de parti ») sont ensuite répartis, proportionnellement aux suffrages recueillis dans l'ensemble du pays, entre les partis politiques, enregistrés comme tels depuis un an, qui ont eu moins de 20 élus. Un parti ne peut toutefois recevoir plus de 20 de ces sièges.

3. La désignation des « Députés de parti » n'est pas laissée à la discrétion des formations politiques. Sont ainsi élus le nombre requis pour chaque parti de candidats ayant obtenu le plus de suffrages.

Les 60 Sénateurs sont tous élus au scrutin uninominal majoritaire.

En cas de vacance éventuelle d'un siège à l'une ou l'autre Chambre en cours de législature, ce siège est occupé par le suppléant élu en même temps que le membre titulaire.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

Les élections législatives du 5 juillet 1970 coïncidaient avec l'élection du Chef de l'Etat, qui a lieu chaque 6 ans, et à l'issue de laquelle fut porté à la magistrature suprême M. Luis Echeverria Alvarez, candidat du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI).

Depuis plusieurs décades, la vie politique mexicaine est dominée par cette formation, héritière du Parti national révolutionnaire (PNR) fondé en 1928.

Ce parti a su préserver et accroître sa force en admettant en son sein des tendances dont l'éventail est largement ouvert. Depuis sa création, il a toujours fait triompher son candidat aux élections présidentielles.

Au cours des dernières années, le PRI a déployé des efforts afin d'accélérer le cours de la réforme agraire et du développement économique. Il a fait du non-alignement le principe fondamental de la politique étrangère du Gouvernement.

Plusieurs formations politiques composent l'opposition, à savoir: le Parti d'action nationale (PAN), groupe conservateur catholique, le Parti populaire socialiste (PPS), d'obédience marxiste, et le Parti authentique de la révolution mexicaine (PARM), composé d'anciens membres du PRI.

Données statistiques*Résultats du scrutin et répartition des sièges
à la Chambre des Députés*

Nombre d'électeurs inscrits	21 700 000	
Votants	14 242 379	(65,63 %)
Bulletins blancs ou nuls	447 829	
Suffrages valablement exprimés	13 794 550	

Formations politiques	Nombre de sièges à la Chambre des Députés
Parti révolutionnaire institutionnel (PRI)	178
Parti d'action nationale (PAN).	-\
Parti populaire socialiste (PPS).	I ,,,,
Parti authentique de la révolution mexicaine (PARM).	J